



Transférez votre PEA bancaire vers le contrat Altaprofits PEA et faites le plein d'avantages !

Vous détenez actuellement un PEA bancaire, mais savez-vous que le PEA assurance propose de nombreux avantages exclusifs ? Il vous permet notamment de bénéficier de la fiscalité du PEA et des atouts propres au contrat de capitalisation.

Les principaux avantages d'un PEA assurance sont les suivants :

- Pas de frais d'entrée ni de frais de sortie sur les OPCVM
- En cas de rachat partiel avant 8 ans : clôture de l'enveloppe PEA mais pas du contrat de capitalisation
- Assiette de calcul de l'ISF : uniquement les versements effectués (hors plus-values)

Dynamisez votre stratégie fiscale avec le contrat Altaprofits PEA et bénéficiez de nombreux avantages exclusifs.

Le + Generali :

Pour tout transfert de votre PEA actuel vers le contrat Altaprofits, Generali Patrimoine vous rembourse les frais de transfert jusqu'au 31 décembre 2016 inclus sur présentation du justificatif. Le virement sera effectué sur votre compte dès réception de votre dossier complet.